



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/STATCOM/1/4  
8 janvier 2008

NATIONS UNIES  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

Français  
Original: Anglais

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Première réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique I)

Addis-Abeba (Éthiopie)  
20-25 janvier 2008

## **Rapport sur l'harmonisation des statistiques en Afrique**



## I. Généralités

1. En collaboration avec les communautés économiques régionales (CER) et sous-régionales, les pays africains ont approuvé les programmes d'intégration régionale et de convergence macroéconomique, notamment les mesures concernant la création de zones de libre-échange, d'unions douanières et de monnaies communes. Les cadres de convergence adoptés comprennent a) une définition commune des critères de convergence, notamment des critères primaires et secondaires et, b) l'harmonisation des concepts macroéconomiques et statistiques.

2. En conséquence, la demande d'informations statistiques destinées à accompagner ces initiatives d'intégration s'est accrue. Ce sont notamment des statistiques concernant les critères de convergence telles que le déficit budgétaire en pourcentage du produit intérieur brut harmonisé (PIB), le taux d'inflation harmonisé dans le cadre d'un plafonnement convenu, les limites du financement des banques centrales et des réserves en devises, les profonds changements introduits dans la compilation des statistiques sur les balances des paiements et le commerce à la suite de l'élimination des barrières commerciales.

3. Dans la mesure où l'essentiel des critères et des statistiques concernant l'intégration sont exprimés en pourcentage du PIB, on accorde une attention particulière à l'harmonisation des définitions et à la compilation des comptes nationaux. La mesure de l'inflation est un autre élément important de la statistique utilisé dans le processus d'intégration. L'inflation est définie en termes d'augmentation générale des prix des biens et des services utilisés par les ménages et elle est mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), notamment du fait de l'existence des données des pays. À long terme, et afin de disposer d'une mesure de l'inflation à l'échelle de l'économie, il pourrait être nécessaire d'utiliser des indices de déflation du PIB.

4. L'harmonisation des statistiques du commerce est une condition importante pour l'évaluation du respect des critères concernant le compte des opérations avec l'extérieur et la réduction des barrières commerciales, notamment la compilation de données sur les échanges au sein d'un groupe de pays susceptibles de faire partie d'une union et entre ce groupe de pays avec l'extérieur.

5. Le présent rapport passe en revue les méthodes utilisées par les sous-régions dans l'harmonisation des statistiques en Afrique et en évalue la conformité par rapport aux concepts et normes internationaux tels que la Classification internationale, le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, les Statistiques du commerce international de marchandises et la balance des paiements. Il est présenté en même temps que le Rapport sur la coordination des activités statistiques en Afrique, au titre des documents distribués à l'intention des organes délibérants de la première réunion de la Commission africaine de statistique (Statcom-Afrique I) sur la coordination des activités statistiques et l'harmonisation des statistiques en Afrique. L'harmonisation des concepts et les méthodes unifiées de collecte de données sur le secteur informel feront l'objet d'un document séparé qui sera présenté lors de la réunion.

6. Du fait de l'intégration, il ne suffit plus d'élaborer des méthodes au niveau national, dans la mesure où les autres pays concernés doivent être consultés et les opérations statistiques doivent être conformes aux normes internationales. Par conséquent, il y a lieu d'élaborer des définitions communes et d'utiliser des normes communes à chaque étape du processus statistique, de la conception des questionnaires au traitement et à la diffusion des données. Le présent rapport met en évidence les progrès accomplis par les CER dans l'harmonisation des statistiques, notamment en ce

qui concerne leur conformité aux concepts des normes internationales, l'application de méthodes communes de collecte de données, l'utilisation de logiciels communs de traitement et de diffusion de données, l'existence de groupes de travail sur l'harmonisation des statistiques et les cadres juridiques et institutionnels à l'appui de l'harmonisation des statistiques.

7. L'intégration présente de nombreux avantages, notamment l'accroissement de la taille des marchés intérieurs et une plus forte croissance économique grâce aux effets de synergie et de complémentarité entre États membres. Toutefois, avant que les pays concernés ne récoltent les fruits de l'intégration, il est nécessaire que le processus d'intégration économique et/ou monétaire soit fondé sur une information de qualité, coordonnée au niveau régional ou sous-régional, et non au niveau des pays.

## **II. Harmonisation des comptes nationaux**

8. Au niveau sous-régional, certaines CER et certains pays disposent déjà de comités statistiques ou de groupes de travail sur les comptes nationaux bien établis, qui se réunissent régulièrement pour harmoniser les comptes nationaux et mettre au point des PIB comparables. Dans d'autres CER, la mise en place de groupes de travail sur les statistiques est encore à l'examen, faute d'appui technique et du manque de capacités. Les principales méthodes d'élaboration de PIB comparables dans les sous-régions sont décrites ci-dessous.

9. Les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont, avec l'appui technique de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), entamé un processus d'harmonisation et mis en place des groupes de travail sur la comptabilité nationale, l'objectif final étant de mettre au point des comptes nationaux de référence en conformité avec le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993, grâce à des méthodes harmonisées et à des logiciels de comptabilité nationale. Cependant, jusqu'à la nouvelle année de référence, qui intervient normalement tous les 10 ans, les ajustements temporaires sont effectués grâce à des tableaux de concordance entre les PIB compilés des pays et les PIB comparables au niveau sous-régional. Les tableaux de passage sont destinés à rapprocher les écarts résultant des méthodes utilisées par différents pays pour la compilation des ensembles de comptes.

10. Malgré ces ajustements, les PIB comparables sont encore loin de satisfaire aux exigences du SCN de 1993 et les méthodes demeurent fondamentalement différentes en termes de concepts, de règles de comptabilité et de qualité des sources de données. L'ajustement vers des PIB comparables est établi à partir de PIB définitifs et non à partir de PIB préliminaires ou provisoires.

11. Équipes spéciales chargées de la comptabilité nationale: Des équipes spéciales, composées d'experts des CER et de comptables des États membres, ont entrepris plusieurs phases d'ajustement marginal. Tout d'abord, elles ont examiné les méthodologies utilisées dans la compilation des comptes nationaux dans chaque État membre. Ensuite, elles ont élaboré une approche de comptabilité nationale commune conçue de telle sorte que les efforts attendus de chaque État pour s'y conformer soient aussi minimes que possible, eu égard à leurs échéances comptables et à leurs contraintes financières et humaines. Enfin, les comptes qui sont conformes à cette approche commune ne sont pas nécessairement ceux qui se rapprochent le plus des normes internationales. Jusqu'à ce jour, la référence de cette approche commune demeure le SCN de 1968 et pas nécessairement celui de 1993.

12. La référence et les présentations communes des comptes nationaux englobent la présentation commune des comptes, contenus et portée harmonisés aux fins de la comptabilité et de la concordance des tableaux de passage ainsi qu'une présentation harmonisée des comptes qui en rendent la lecture et la comparaison plus aisées. Par conséquent, les ressources et emplois du PIB à prix courants sont présentés selon la classification commune des opérations de dépenses. Le PIB détaillé du côté de la demande est ventilée en fonction de trois domaines d'activité: primaire, secondaire et tertiaire. Le primaire comprend cinq secteurs: l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie et la chasse. Le secondaire englobe: l'industrie minière, le secteur manufacturier, l'énergie, la construction et les travaux publics. Le tertiaire englobe: les transports et les télécommunications, le commerce, les banques et les assurances, ainsi que les autres services commerciaux et non commerciaux.

13. Harmoniser les concepts. L'harmonisation des définitions vise à délimiter systématiquement la notion de production. Certaines opérations sont passées au crible et des définitions harmonisées, notamment celle de la capitalisation des dépenses publiques. Le service public civil est une composante de la production publique, dont le mode de classification influe sur le produit intérieur brut (PIB). Il doit être évalué et intégré à la comptabilité publique générale. D'autres révisions concernent l'estimation de la valeur locative des maisons habitées en propriété, le calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et la répartition de leurs coûts entre les usagers des divers secteurs de l'économie, comme cela a été recommandé dans le Système de comptabilité nationale de 1993.

14. Faire concorder les règles de la comptabilité. Étant donné qu'il varie d'un pays à l'autre, l'exercice comptable doit être aligné sur l'année civile. Aux fins d'évaluation des résultats des pays, certains exercices comptables ont été alignés sur la période pendant laquelle les récoltes sont bonnes, vu l'importante contribution de l'agriculture dans le PIB. Il est également courant dans certains pays d'évaluer la production agricole d'une année n+1 en se fondant sur celle de l'année n, ce qui entraîne certaines incohérences auxquelles on peut remédier en adoptant le SCN 1993, en particulier la compilation des comptes nationaux trimestriels.

15. Enfin, les tableaux de passage sont conçus pour assurer la transition entre les comptes nationaux en vigueur et la plate-forme commune. Chaque pays établit, à partir de contenus actuels de ses comptes, ses propres tableaux de passage qui soient conformes à la plate-forme.

16. Parallèlement à ces ajustements comptables devant permettre de comparer des PIB entre eux, des sous-régions, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, se sont engagées dans la modernisation de leurs systèmes de comptabilité nationale, notamment en appliquant le SCN 1993, en élaborant et en mettant en œuvre des méthodes de compilation des données et en utilisant des logiciels comme ERE-TES.

17. Des groupes de travail spéciaux ont été créés pour mettre au point des manuels sur des sujets d'importance. Ils sont composés de comptables nationaux venant des États membres, de représentants de banques centrales et d'institutions sous-régionales. Partant des principes du SCN 1993 et les adaptant à leur propre expérience, les groupes de travail ont mis au point des méthodes pratiques de compilation des comptes, un ensemble de démarches pour recenser les principaux changements intervenus entre le SCN de 1968 et celui de 1993, analyser la comptabilité agricole, la

comptabilité des finances publiques, l'aide extérieure, la balance des paiements, les comptes des autorités locales, le secteur informel et les comptes des sociétés non financières.

18. Un important travail a également été fait au plan de l'harmonisation des sources des données utilisées dans la comptabilité nationale, notamment l'adoption par les États membres d'un système unique de comptabilité d'entreprise, appelé Système comptable ouest-africain (SYSCOA) destiné à établir les bilans financiers des sociétés.

19. *L'utilisation du logiciel ERE-TES* aide partiellement à uniformiser les comptes nationaux, surtout dans un contexte où les services nationaux de la statistique disposent de peu de moyens financiers et humains pour mener les programmes nationaux de comptabilité. ERE-TES exige une formation initiale approfondie et une certaine assistance technique pour que les comptables nationaux soient pleinement capables de l'utiliser. Toutefois, ce logiciel présente à terme des avantages: il offre un cadre adéquat de stockage et d'analyse de données, des formulaires de rapport, des directives de compilation de données indiquant la séquence des tâches et le rôle de chaque État membre, des aides en ligne sur les concepts, ainsi que des méthodes de comptabilité nationale.

20. Avec l'appui d'AFRISTAT et d'autres partenaires, les États membres de la CEDEAO et de la CEMAC ont utilisé le système ERE-TEST pour moderniser leur comptabilité nationale.

21. Après la formation du personnel, le principal objectif consiste à appliquer ERE-TEST à la compilation des comptes nationaux, sur la base d'une année de référence et d'une année en cours. Malgré des difficultés et des retards considérables, la majorité des pays a pu mener cet exercice minimal en utilisant différentes années de référence et années en cours, chacun selon ses moyens.

22. L'utilisation d'ERE-TEST met aussi en exergue le problème de ressources humaines. En effet, vu les importants investissements qu'implique ce système, il convient de disposer de comptables nationaux ayant de l'expérience dans son utilisation et qui puissent apporter leur concours pendant plusieurs années. Or, avec le grand mouvement de personnel en cours, il semble difficile de poursuivre la compilation annuelle en recourant à ERE-TEST.

### **III. Harmonisation des indices des prix à la consommation (IPC)**

23. L'IPC est reconnu comme étant l'élément permettant de mesurer les «taux d'inflation» aux fins de la surveillance multilatérale, de l'intégration régionale et de programmes sur une monnaie commune. L'élaboration d'IPC fiables et comparables entre pays est ainsi considérée comme une condition préalable à la mise en œuvre de ces programmes. Certaines communautés économiques régionales comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont déjà commencé à mettre au point des IPC harmonisés (IPCH), testés dans certains pays pilotes, alors que le projet d'IPC harmonisés du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est encore à l'étude.

24. *Des groupes de travail* sur les prix ont été créés au sein de certaines communautés économiques régionales, comme la CEDEAO et la CEMAC, pour harmoniser les IPC dans les États membres. Ces groupes ont évalué les indices utilisés dans ces États et relevé des limitations et des lacunes dans la façon dont ils sont calculés qui sont la diversité des approches et des classifications, la non représentativité des indices, la pondération aléatoire des catégories utilisées, la collecte non

satisfaisante des données, le traitement incohérent de l'information, l'analyse non judicieuse des données et leur diffusion et publication limitées.

25. Il faut donc mettre au point un indice harmonisé, fondé sur une méthode commune d'enquête, de traitement et de diffusion de données afin de combler les lacunes relevées. Il convient en outre d'envisager d'étendre l'application des IPC au-delà des capitales ou des principales zones résidentielles des États membres.

26. L'indice des prix doit intégrer la consommation des ménages, telle que définie dans le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993. Des classifications communes ont été établies. Il en est ainsi de la Classification des consommateurs en Afrique de l'Ouest, adoptée par les États membres et dérivée de la «Classification des fonctions de la consommation individuelle» (COICOP), qui figure dans la nomenclature internationale du SCN 1993, annexe IV. Pour chaque article, un échantillon de biens et de services représentatifs de la consommation des ménages est défini et dégagé des résultats de l'enquête sur les ménages. Il existe trois types de points de collecte des données: les documents des grossistes, des détaillants et autres vendeurs, les accords de location et les documents administratifs et fiscaux. Les prix de base sont les prix de référence qui servent à calculer des indices de série concernant des articles hétérogènes et des indices d'articles concernant des articles homogènes. Les coefficients budgétaires utilisés pour pondérer les indices des plus de 100 articles de consommation à l'étude ont été tirés d'enquêtes sur les ménages.

27. Les méthodes de collecte des données dépendent du type de produits et du type de points de distribution. La collecte est organisée conformément aux principes du manuel d'enquête, qui définit les tâches hebdomadaires à effectuer pour l'enquête. Le traitement des données pour le mois considéré commence à la deuxième semaine de collecte, après une évaluation manuelle des questionnaires dès la première des quatre semaines que dure l'enquête. S'agissant de la diffusion des résultats, les États membres utilisent le même modèle consistant en une publication de quatre pages, qui paraît au dixième jour du mois suivant l'enquête.

28. En ce qui concerne les besoins en ressources, les dépenses correspondant au calcul mensuel de l'indice harmonisé des prix à la consommation comprennent l'achat d'articles, les coûts de transport, les indemnités et la papeterie. L'une des caractéristiques essentielles de la collecte des données pour les indices harmonisés est que les enquêteurs doivent réellement acheter les produits sur le marché et les faire évaluer auprès du service national de la statistique, ce qui exige d'eux qu'ils disposent de liquidités et de moyens de transport.

29. Pour uniformiser le traitement des données sur les indices harmonisés des prix, les pays membres recourent à un logiciel statistique connu sous le nom de CHAPO, qui offre une aide et des directives sur chaque étape du calcul des indices, ainsi que sur la répartition des tâches, depuis la collecte des données jusqu'aux tableaux récapitulatifs.

#### **IV. Harmonisation des statistiques internationales de marchandises**

30. Depuis leur création, les CER ne cessent de s'intéresser au développement de statistiques harmonisées sur le commerce extérieur, en raison des exigences de consolider les chiffres du commerce extérieur pour tous les pays d'une union monétaire et des critères de convergence sur les réserves de devises.

31. *Méthode et concept.* Les statistiques du commerce extérieur des pays africains sont établies conformément aux concepts et méthodes de l'ONU, c'est-à-dire les Statistiques du commerce international de marchandises (SCIM-rév.2), à partir de deux sources principales de données, que sont les dossiers administratifs des douanes et les mécanismes statistiques constitués d'enquêtes complémentaires sur de grandes compagnies et les principaux produits de base.

32. *Logiciels communs.* La plupart des États membres africains utilisent le système informatisé de déclaration douanière (SYDONIA) et le logiciel EUROTRACE, qui sont des applications efficaces pour traiter les documents douaniers et l'information statistique sur le commerce extérieur, respectivement. Pour l'entretien et la formation, une cellule composée d'experts informatiques et de statisticiens spécialisés, a donc été mise en place au sein de la CEDEAO, de la CEMAC et du COMESA.

33. Les pays membres du COMESA sont très avancés dans l'utilisation du SYDONIA et de l'EUROTRACE au niveau, respectivement, des services douaniers et des services nationaux de statistique. En outre, le Conseil des ministres du COMESA recommande de renforcer les capacités de traitement des données là où elles existent. C'est pourquoi le COMESA s'efforce de développer les capacités des services douaniers grâce à une formation intensive sur l'usage d'EUROTRACE.

34. La CEMAC et le COMESA ont créé dans leurs zones respectives de comités régionaux sur le commerce extérieur, qui tiennent des réunions annuelles qui ne semblent pas suffire à traiter la question de l'harmonisation et de l'échange de données d'expérience sur les statistiques commerciales. Par ailleurs, en plus de la prise en charge des besoins supplémentaires en matière de statistique du commerce extérieur, le secrétariat de la CEDEAO a adopté de nouveaux cadres douaniers et statistiques.

## **V. Rôle de la CEA et conclusion**

Les participants à la réunion sont invités à formuler des observations et à exprimer leurs points de vue sur ce qui suit:

35. C'est dans le domaine de la compilation des données statistiques sur le commerce international que le plus de progrès ont été accomplis sur la voie de l'harmonisation en Afrique. Nombre de pays du continent ont adopté les applications EUROTRACE pour compiler leurs statistiques commerciales. L'élaboration de l'indice des prix à la consommation harmonisé est également bien avancée dans les pays d'Afrique centrale et occidentale, tandis que d'autres sous-régions, comme la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et le COMESA, s'intéressent de plus en plus à ce mécanisme.

36. En ce qui concerne l'harmonisation des comptes nationaux, des progrès ont été observés dans certains pays et régions. Toutefois, davantage reste à faire, dans la mesure où la compilation de comptes nationaux harmonisés demeure une tâche ardue, compte tenu des moyens limités des pays. La capacité de compiler annuellement les comptes nationaux en utilisant le système ERE-TES reste encore à développer et à renforcer dans beaucoup de pays. S'agissant d'appliquer des méthodes conceptuelles, il reste encore aux pays africains du chemin à parcourir pour parvenir à compiler des comptes nationaux comparables et conformes au SCN 1993.

37. La CEA devra donc renforcer son appui à l'harmonisation statistique par un travail méthodologique, notamment par la mise au point de manuels de statistique, l'organisation de réunions de groupes d'experts et des ateliers sur des sujets aussi importants que le SCN 1993, la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)<sup>4</sup>, les statistiques commerciales et le secteur informel, en collaboration avec ses principaux partenaires, notamment la Banque africaine de développement (BAD), AFRISTAT, la Commission de l'Union africaine et d'autres organisations sous- régionales, régionales et internationales.

38. Les programmes de formation collective offerts par la CEA devraient permettre aux groupes de travail de mieux appliquer et d'adapter les normes internationales. En outre, la CEA devrait soutenir la création, à l'échelle sous- régionale, de groupes de travail spéciaux, offrir une formation et organiser régulièrement des réunions afin d'examiner les méthodes mises en œuvre pour chaque sous-région. La Commission devrait également associer les communautés économiques régionales bien avancées dans ce domaine à la prestation de l'assistance technique à d'autres qui le sont moins.

39. Les CER sont vivement encouragées à prendre exemple sur leurs homologues et à créer sans délai des groupes de travail spéciaux efficaces sur la comptabilité nationale, les statistiques commerciales, les statistiques des prix et les statistiques du secteur informel et social. La CEA et les CER devraient apporter un appui adéquat à ces groupes de travail pour leur permettre d'assurer une formation approfondie sur les manuels de l'ONU et faire en sorte que chaque groupe puisse se réunir régulièrement.

40. Certaines sous-régions ont bénéficié de l'assistance technique d'institutions statistiques de coordination. Il pourrait donc être nécessaire à long terme de mettre en place des projets pour fournir l'assistance technique en matière d'harmonisation statistique. L'expérience acquise par AFRISTAT dans ce domaine et le projet Norme générale de diffusion des données (NGDD) doivent être mis à contribution à cet égard.